

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE



21^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DE L'UEAC

.....

Brazzaville, 28 octobre 2010

COMMUNIQUE FINAL



Le Conseil des Ministres de l'UEAC a tenu sa vingt unième session ordinaire à Brazzaville, République du Congo, dans les locaux du Ministère des Affaires Etrangères, ce 28 octobre 2010 sous la Présidence de Monsieur **Pierre MOUSSA**, Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration

Monsieur **Antoine NTSIMI**, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les Affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Dans l'ensemble, les travaux de la 21^{ème} session du Conseil étaient principalement consacrés à l'examen des projets de budget des Organes Supérieurs et Commission de la Communauté, des Institutions et Organismes spécialisés.

Toutefois, lesdits travaux ont intégré les questions portant sur la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER) pour la période 2011 - 2015, et celles relatives à l'articulation entre l'OHADA et l'application du Droit Communautaire en zone CEMAC.

A cet effet, outre les Ministres statutairement membres du Conseil, la 21^{ème} session du Conseil a connu la participation des Ministres de l'Agriculture, de la Justice, des Mines - Industrie et hydraulique de l'espace CEMAC.

Ont effectivement pris part aux travaux, les Ministres suivants ou leurs représentants dûment accrédités :



Pour le Cameroun :

- Monsieur **ESSIMI MENYE**, Ministre des Finances ;
- Monsieur **Michael NGAKO TOMDIO**, Ministre de l'Energie et de l'Eau
- Monsieur **Gaston KEMFACK DOUAJNI**, Représentant du Vice Premier Ministre - Ministre de la Justice

Pour la Centrafrique :

- Monsieur **Sylvain MALIKO**, Ministre D'Etat au Plan, à l'Economie, et à la Coopération Internationale;
- Monsieur **Albert BESSE**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **Emilie Béatrice EPAYE**, Ministre du Commerce et de l'Industrie ;
- Monsieur **Laurent NGON BABA**, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Pour le Congo :

- Monsieur **Aimé Emmanuel YOKA**, Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle de la Souveraineté, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains ;
- Madame **Claudine MUNARI**, Ministre du Commerce et des Approvisionnements ;
- Monsieur **Bruno Jean Richard ITOUA**, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique
- Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public,
- Monsieur **Josué Rodrigue NGOUONIMBA**, Ministre Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Intégration, auprès du Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration



Pour le Gabon :

- Monsieur **Joseph NYAMA**, Représentant du Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
- Monsieur **Gaston ITSITSA**, Représentant du Ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles, de l'Intégration Régionale et du NEPAD, Chargé du Droit de l'Homme

Pour la Guinée Equatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre à la Présidence, Chargé de l'Intégration Régionale;
- Monsieur **Martin NDONG NSUE MANGUE**, Vice-Ministre de la Justice
- Monsieur **EUSEBIO IPIKO PENDA**, Secrétaire d'Etat, Représentant du Ministre des Finance et du Budget ;
- Monsieur **Alfredo ABESSO NVONO**, Secrétaire Général, Représentant du Ministre de l'Agriculture et des Forêts ;

Pour le Tchad :

- Monsieur **MBAIKOMBE GUETIMBAYE Abel**, Représentant le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Etaient également présents, le Vice-Président de la Commission ainsi que les Commissaires et les responsables des Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté.

Après avoir adopté son ordre du jour, le Conseil a examiné le plan de mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER) pour la période 2011-2015, de même que le dossier relatif à l'articulation du droit communautaire et l'OHADA en zone CEMAC.



S'agissant du plan de mise en œuvre du PER pour les cinq prochaines années 2011 - 2015, le Conseil salue la densité du travail réalisé par le Cabinet « **Performances Management Consulting** ». Il a instruit la Commission à accélérer la mise en place du dispositif institutionnel de pilotage du PER et a invité les Etats membres à faciliter cette formalité. En particulier le Conseil a demandé à la Commission d'entreprendre en urgence, les diligences nécessaires à la mise en place des Cellules nationales et régionale du PER en vue, notamment de l'organisation dans les meilleurs délais d'une réunion des Ministres consacrée à l'exécution de la première phase de ce programme.

Après examen du dossier sur les principes d'articulation cohérente du droit commun OHADA avec l'ordonnancement juridique de la Communauté, le Conseil des Ministres de l'UEAC a recommandé au Conseil des Ministres de l'OHADA : la révision de la Décision du Conseil des Ministres de l'OHADA 2001 à Bangui, réalisant l'extension du champ des matières couvertes par l'OHADA ; la formalisation d'un cadre de concertation permanente entre l'OHADA et les Organes et Institutions à vocation normative ; l'affirmation du principe d'une association systématique des Organes Communautaires de la CEMAC au processus de révision des Actes Uniformes OHADA.

Poursuivant leurs travaux, les Ministres ont adopté les Procès Verbaux des deux précédentes sessions ordinaire et extraordinaire du Conseil, respectivement tenues le 11 décembre 2009 à Bangui et le 3 juin 2010 à Brazzaville.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des travaux du Comité Inter-Etats tenu à Brazzaville du 21 au 23 octobre 2010, le Conseil a



procédé à un examen séparé des différentes questions abordées dans le cadre desdits travaux.

Ainsi s'agissant du dossier sur l'Accord relatif à la sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres de la CEMAC, le Conseil prend acte des avancées significatives observées. Il réaffirme la détermination de la Communauté à adhérer au concept de régionalisation de la coopération dans le domaine de la Sûreté de l'Aviation Civile, et adopte l'Accord et le règlement y relatif.

Passant au dossier sur la Compagnie communautaire de transport aérien (Air CEMAC), le Conseil a félicité la Commission pour le travail accompli et a pris acte des conclusions de la réunion entre la Commission et la Direction de SAA tenue le 02 septembre 2010 à Johannesburg. Les Ministres ont adopté la recomposition ainsi que la répartition du capital d'AIR CEMAC.

Ayant pris connaissance du plan d'action de relecture et de mise en œuvre des directives des finances publiques. Le Conseil a encouragé la Commission à poursuivre les actions en cours, avec les partenaires techniques, tout en associant au plus tôt les Etats à son élaboration. Il a adopté le règlement portant création du Comité des experts en gestion des finances publiques en zone CEMAC.

Après examen du rapport d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2009 avec les perspectives pour 2010 et les grandes orientations des politiques économiques pour 2011, le Conseil a félicité la Commission pour la production de ce document. Il a adopté les GOPE de l'année 2011 et a recommandé toutefois davantage de précisions dans les orientations générales contenues dans ledit document.



Poursuivant l'examen des dossiers rapportés par le Comité Inter-Etats, le Conseil a pris connaissance du projet de mise en œuvre d'une politique de développement de l'enseignement supérieur technologique et professionnelle en zone CEMAC, présenté par la Délégation camerounaise. Il a invité la Commission à s'appropriier ledit projet et lui a prescrit l'organisation d'une concertation du Comité ad hoc des Ministres en charge de l'Enseignement supérieur, technologique et professionnel, précédée d'une réunion des experts de la sous-région sur la question, avant l'adoption finale du document par le Conseil.

A titre d'informations communiquées par le Comité Inter-Etats :

- le Conseil a pris acte du bon niveau d'avancement des activités de mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) 10^{ème} FED Afrique Centrale ;
- S'agissant de la mise en œuvre du programme régional de facilitation des transports et du transit en zone CEMAC, les ministres ont pris acte de ce que la RCA et le Cameroun n'ont pas encore mis à la disposition de la CEMAC, l'espace devant abriter le poste de contrôle au niveau de la frontière, conformément à l'une des recommandations de la 20^{ème} session du Conseil des Ministres du 11 décembre 2009 à Bangui. Cependant, le Conseil s'est félicité des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de ce programme, et a recommandé que les mesures urgentes soient prises par les deux Etats concernés pour la mise à la disposition de la CEMAC d'un site pour la construction du poste frontalier.



- De même, le Conseil a pris acte du bon état d'avancement du projet d'interconnexion des réseaux de télécommunication à fibre optique (Central African Backbone)
- Le Conseil a également pris acte de l'état d'avancement du projet « Electrification périurbaine intensive en zone CEMAC », a interpellé la communauté et le Gabon pour leur contribution effective au financement des activités, et a prescrit à la Commission de poursuivre les négociations avec la Guinée Equatoriale pour son intégration au projet.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a pris acte de l'ensemble des comptes-rendus des différents Conseils d'Administration des Institutions Spécialisées de la Communauté.

Après examen des comptes rendus des différentes Sous-commissions techniques à savoir : la Sous-commission des affaires douanières ; la Sous-commission des affaires fiscales ; la Sous-commission des transports, et se référant aux Avis motivés du comité Inter-Etats, le Conseil en a pris acte et :

- a adopté des règlements portant Institution d'un régime de transit communautaire ; Institution d'un Comité de transit au sein de la CEMAC ; Modification des articles du code des douanes de la CEMAC liés au transit communautaire ; Harmonisation des données douanières (SYDONIA) ; Modification de l'Acte 31/81 - UDEAC-CD-1220 du 14 décembre 1981 relatif au statut des commissionnaires en douane agréés ;



- a octroyé l'Agrément en qualité de Commissionnaire en Douane à vingt-trois (23) sociétés de la zone CEMAC ;
- a octroyé l'Agrément en qualité d'Expert en Douane à trois (3) ressortissants de la sous région ;
- a prescrit à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour réunir sous bref délais la Commission Permanente de l'Harmonisation Fiscale et Comptable en session extraordinaire, en vue d'examiner les dossiers restés en suspens à ce jour, pour leur soumission au prochain Conseil ;
- a octroyé l'Agrément en qualité d'Auxiliaires de Transporteur Maritime à dix-sept (17) sociétés de la sous région
- a octroyé l'Agrément en qualité Transporteur Routier Inter-Etats de marchandises diverses à vingt-six (26) sociétés de la sous région.

Passant à l'examen des prévisions budgétaires des différents organes communautaires pour l'exercice 2011, le Conseil a pris acte des conclusions des travaux du Comité Inter-Etats sur le dossier, notamment l'innovation qui consacre le démarrage effectif des activités de mise en œuvre de la 1^{ère} phase du PER sur la période 2011 - 2015. Après débats, il a approuvé le budget des Organes Supérieurs, de Fonctionnement, d'Investissement de la Commission et de la Coupe de football de la CEMAC pour l'Exercice 2011, ainsi que ceux du Parlement, de la Cours de Justice et des Institutions Spécialisées.



Avant d'aborder le point suivant inscrit à l'ordre du jour, les Ministres ont profondément échangé sur la question du financement de la Communauté sur fonds issus de la TCI. Il en est ressorti que la TCI reste la principale source de financement du fonctionnement et des investissements de la Communauté, en attendant l'arrivée des fonds Emergence. Et donc il est indispensable que le Conseil poursuive la réflexion sur la question du non reversement intégral de la TCI à la Commission. Dans cette perspective, le Conseil instruit la Commission pour l'organisation d'une réunion regroupant les Ministres de Finances de la Communauté en vue de réfléchir sur la TCI et le ressourcement de la Commission.

Passant au point « Divers » de l'ordre du jour, le Conseil a examiné deux dossiers portant respectivement sur les revendications des quatre employés locaux de l'OCEAC mis à la retraite en 2006, et le financement de AFRITAC - Centre.

Concernant l'Affaire des employés de l'OCEAC, le Conseil a prescrit que ledit dossier soit transmis à la Cour de Justice Communautaire pour interprétation.


Au sujet du financement de AFRITAC - Centre, le Conseil après avoir pris connaissance dudit dossier, a recommandé que les négociations en cours se poursuivent pour la recherche des financements.




Au terme de leur session, les Ministres de l'UEAC, ont exprimé leurs sincères remerciements à **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat et Président en Exercice de la Communauté, au Gouvernement ainsi qu'au peuple Congolais, pour l'accueil chaleureux et fraternel, ainsi que pour l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés tout au long de leur séjour à Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 28 octobre 2010

Pour le Conseil des Ministres de l'UEAC
Président en Exercice




Pierre MOUSSA